

CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 16 mai 2024

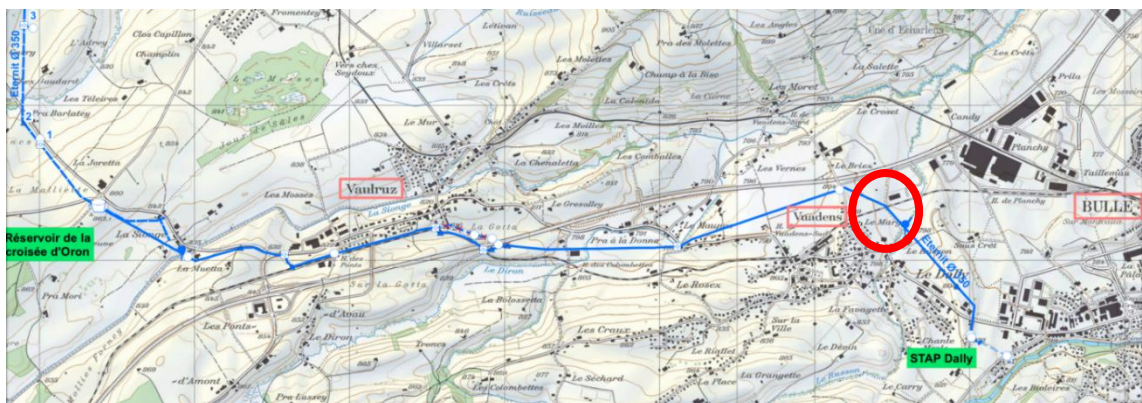
Message n° 7


Demande de crédit de CHF 75'000.- pour notre participation au déplacement de la conduite d'adduction AVGG/Romont, à Vuadens, en marge de la réfection du passage inférieur de la ligne TPF Romont/Bulle

Introduction

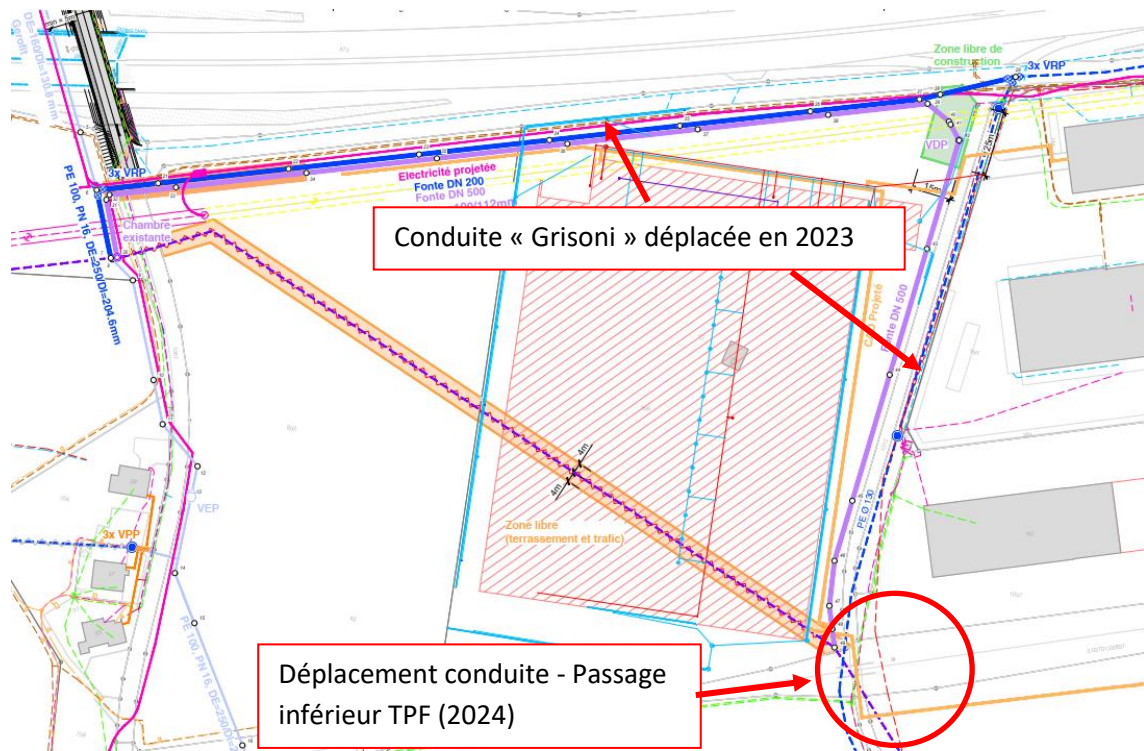
Plus des deux tiers de l'eau potable consommée dans la commune de Romont proviennent de la Gruyère (Charmey et Grandvillard) via une importante conduite de distribution. La commune de Romont et l'AVGG (Association régionale Veveysse-Glâne-Gruyère), propriétaires conjointes de la conduite, l'exploitent en consortium depuis plusieurs décennies.

Un déplacement de la conduite principale d'adduction d'eau située sur le territoire de la commune de Vuadens, entre la STAP du Dally à Bulle et le réservoir des Croisées de Sâles, est nécessaire pour permettre les travaux de réfection de la ligne TPF Romont/Bulle, plus particulièrement de la reconstruction du passage inférieur reliant les parcelles n° 1012 à n° 1082 RF de Vuadens.



 *Situation du projet de construction. En bleu = conduite d'adduction principale*

Les travaux, objets du présent message, seront réalisés dans la continuité de ceux du déplacement de la conduite sur la parcelle Grisoni entrepris en 2023.



Ces travaux étant dus à la réfection du passage inférieur par les TPF, ces derniers s'engagent à verser une participation financière unique de CHF 70'000.-. Ce montant est tout à fait avantageux pour nous. Cet élément est en cours de ratification via une convention à signer entre les TPF et l'AVGG/commune de Romont. A l'instar des tractations menées dans l'affaire « Grisoni », au vu de la vétusté de la conduite, il est normal que l'entreprise ne prenne pas en charge l'entier des travaux.

Descriptif des travaux

La nouvelle conduite, d'un diamètre de 500 mm et d'une longueur d'environ 55 m, sera construite sous le passage inférieur à l'aide d'un pousse-tube.

Le renouvellement de la conduite permettra de limiter le risque d'interruption de l'approvisionnement en eau liée à la rupture d'un tuyau vieillissant sur lequel sont branchés les ménages comptabilisant ~ 30'000 personnes.

Répartition des coûts

Conformément à l'article 13 de la convention établie en 2005 entre l'AVGG et la commune de Romont, ces travaux étant liés aux infrastructures, les coûts seront répartis au prorata de la consommation de la dernière année écoulée, à savoir 41 % à charge de la commune de Romont et 59 % à charge de l'AVGG (selon prévisions).

Le bureau RIBI, mandaté conjointement par l'AVGG et la commune de Romont, a estimé le coût total des travaux pour cette opération de déplacement (génie-civil et appareillage) à CHF 241'000.- TTC à +/-10 %. Ce montant couvre également les frais d'études.

Participation des TPF	CHF	70'000.—
AVGG (59 % du montant restant)	CHF	100'890.—
Commune de Romont (41 % du montant restant)	CHF	70'110.—
Coût total estimatif net TTC	CHF	241'000.—

Demande de crédit

Le crédit de CHF 75'000.-, sur les CHF 200'000.- initialement prévus au compte n° 7101 du budget des investissements 2024, sera financé par un emprunt ou par nos disponibilités.

Frais financiers

Amortissements	1.25 % de CHF 75'000.-	CHF	937.50
Intérêts	2.00 % de CHF 75'000.-	CHF	1'500.—
Charge financière annuelle		CHF	2'437.50

Le conseil communal invite le conseil général à accepter cette demande de crédit de CHF 75'000.- pour notre participation au déplacement de la conduite d'adduction AVGG/Romont, à Vuadens, en marge de la réfection du passage inférieur de la ligne TPF Romont/Bulle, ainsi que son mode de financement.

Romont, avril 2024

Le conseil communal